

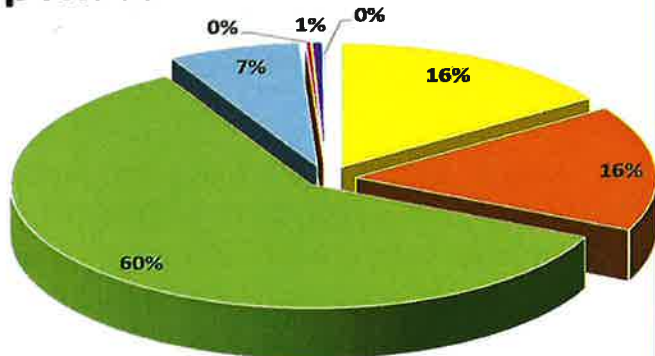


Les taux 2019 identiques à ceux de 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 mars et a voté à l'unanimité le budget 2019.

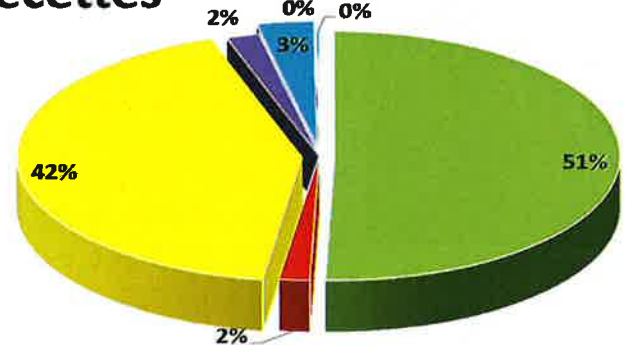
FONCTIONNEMENT : 2 149 033,25 €

Dépenses



- Charges à caractère général : 334 000 €
- Charges de personnel : 352 500 €
- Virement à la section d'investissement : 1 288 933,25 €
- Charges de gestion courante : 152 700 €
- Charges financières : 6 000 €
- Atténuation de produit : 12 000 €
- Amortissements : 2 900 €

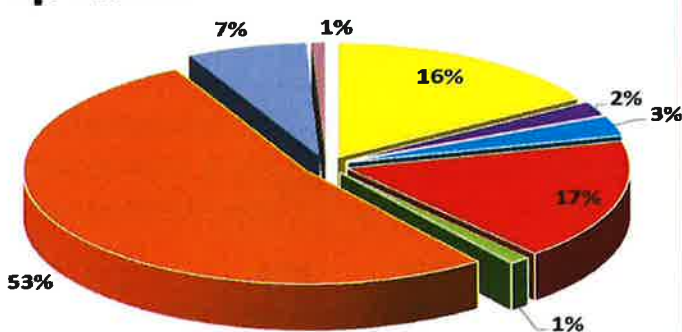
Recettes



- Excédent 2018 reporté : 1 085 895,25 €
- Produits divers : 37 000 €
- Impôts et taxes : 912 934 €
- Dotations reçues de l'Etat : 40 606 €
- Locations et produits divers de gestion : 69 000 €
- Produits exceptionnels : 100 €
- Opérations d'ordre : 3 500 €

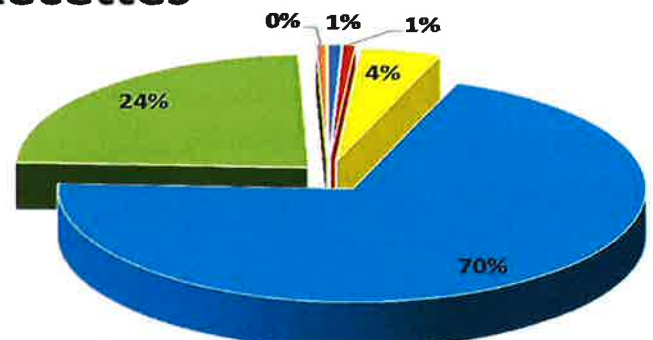
INVESTISSEMENT : 1 843 246,85 €

Dépenses



- Etudes + Défense incendie : 299 691,35 €
- Dép. imprévues : 38 500 €
- Remb. emprunts : 52 000 €
- Déficit : 319 689,69 €
- Reversement Taxe Aménagement : 22 000 €
- Investissements 2019 : 969 922,90 €
- Restes à réaliser 2018 : 127 735,41 €
- Opérations d'ordre : 34 987,50 €

Recettes



- Ordre de transfert entre section : 13 107,50 €
- Taxe d'aménagement : 12 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 81 781 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 288 933,25 €
- Affectation du résultat : 437 577,10 €
- Subventions (Etat, département, ...) : 9 848 €

Chers Dracysiens et Dracysiennes,

Avec les premiers jours du mois de mars s'achèvent les travaux préparatoires du budget 2019, évènement phare de l'année qui rythme le quotidien communal.

Progressivement, les projets se sont élaborés au sein des différentes commissions thématiques et avec les membres du Conseil Municipal, réunis depuis le 3 décembre. Tour à tour, elles ont défini les principales orientations et les investissements à réaliser pour cette année tout en gardant à l'esprit la maîtrise et la rigueur des finances qui sont les nôtres depuis plusieurs années maintenant.

La question du pouvoir d'achat de chacun étant un sujet plus que jamais d'actualité, notre conviction d'assurer une gestion saine et équilibrée s'est donc trouvée renforcer sans pour autant renoncer à notre cadre de vie. Bien au contraire, la poursuite de l'essor de Dracy-le-Fort



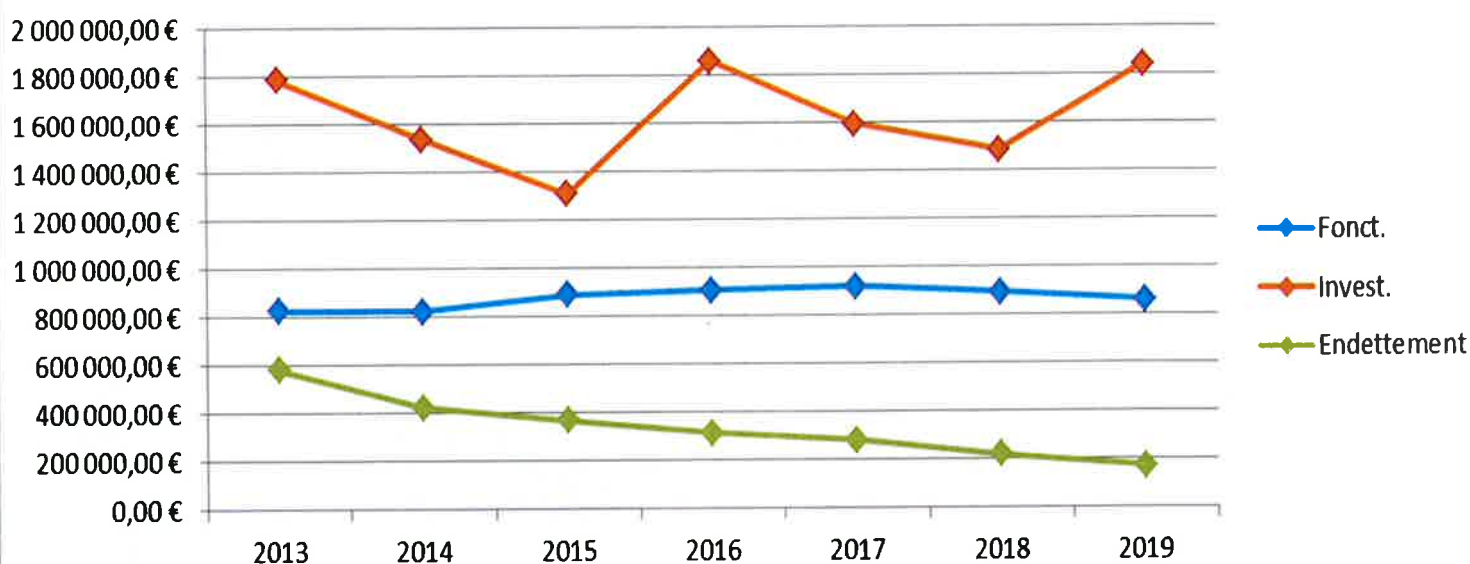
Olivier GROSJEAN
Maire

se fera à travers la poursuite de notre désendettement constant et mesuré, la hiérarchisation de nos dépenses et la recherche de cofinancements auprès des dispositifs de l'Etat, du département de Saône-et-Loire ou encore ceux du Grand Chalon.

En prenant en compte et en appliquant concrètement ces principes, il a alors été proposé au Conseil Municipal du 8 mars dernier de reconduire, à l'identique, la fiscalité dracysienne.

Par ces quelques mots, je tenais également à vous réaffirmer l'engagement pris avec l'équipe municipale qui m'accompagne pour que Dracy-le-Fort reste le village dynamique, harmonieux et agréable à bien des égards que nous connaissons et qui fait sa renommée.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN UN COUP D'OEIL



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonctionnement	826 742,00 €	821 725,00 €	890 560,00 €	907 540,00 €	919 145,00 €	894 500,00 €	860 100,00 €
Investissement	1 785 522,00 €	1 799 528,00 €	1 308 322,08 €	1 862 386,59 €	1 596 091,17 €	1 485 566,70 €	1 843 246,85 €
Endettement	580 300,38 €	513 575,05 €	368 508,19 €	313 794,97 €	279 612,11 €	218 371,65 €	171 630,26 €

LES TAXES LOCALES 2019

Taxe Habitation	11,86 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	18,65 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	61,12 %

6 627 €

C'est le montant des subventions municipales aux associations.

Chaque association bénéficie d'une location gratuite de la salle polyvalente un week-end par an.

Pour les activités hebdomadaires, la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement (chauffage compris) :

- 3 h pour la Gymnastique
- 1 h 30 pour le Tai-Chi-Chuan
- 2 h 15 pour « Bonheur d'Être »

Tandis que la salle des Associations est utilisée dans les mêmes conditions :

- ⇒ 4 h pour Blanc Couleur
- ⇒ 9 h pour Zen Patch
- ⇒ 7 h pour Crazy Patch
- ⇒ 1 h 30 pour « Yoga Pour Tous »
- ⇒ 2 à 3 h (d'avril à octobre) pour la Pétanque
- ⇒ 8 h par mois pour Les Amis de Dracy
- ⇒ 1 h une fois par mois pour le Bonsaï.

Les participations financières de la commune



Pour l'école :

- Fournitures scolaires :
 - **40,96 €** par élève pour les classes maternelles ;
 - **37,63 €** par élève pour les classes primaires
- Crédits exceptionnels : **3 535 €**
- Transports pour l'activité « piscine » : **560 €**

Pour le périscolaire :

- ♦ Achats pour activités à la garderie : **700 €**
- ♦ Prise en compte du solde négatif garderies / restauration scolaire 2017/2018 : **27 479,78 €.**



Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) :

37 973 €

Contribution Collège de Givry : 2 713,66 €

Subvention aux Centres de Formations Apprentis : 50 €/élève dracysien

LES PRINCIPALES DÉPENSES

- VOIRIES : 224 000 €
- BÂTIMENTS : 346 000 €
- ÉQUIPEMENTS DIVERS : 60 500 €
- SERVICES TECHNIQUES : 32 000 €
- CULTURE / ENVIRONNEMENT : 93 000 €
- PETITE ENFANCE / PÉRISCO : 8 000 €

LES PRINCIPALES ACTIONS 2019

- Réfection des voiries des lotissements « Le Clos », « Le Bouché », de la Rue des Champs et du Chemin du Lavoir : **156 000 €** ;
- Réfection des toitures de l'Église et du bâtiment de la Bibliothèque : **247 000 €** ;
- Acquisition d'un matériel porte-outils multiple « opération zéro phyto » : **18 000 €** ;
- Réalisation d'une pergolas et installation de deux stores à la Salle Polyvalente : **35 000 €** ;
- 2ème phase de remplacement de la signalétique : **25 000 €**.

CHAQUE JOUR, LA COMMUNE DÉPENSERA

7 406 € :

dont

5 050 €

pour l'Investissement

et

2 356 €

pour le Fonctionnement

Le budget, une construction étape par étape...

Un budget communal est loin d'être une simple succession de chiffres, il est l'évènement incontournable d'une l'année où les projets et les orientations sont fixés. En somme, il est le résultat du programme de l'équipe municipale pour la durée du mandat 2014-2020 auquel s'ajoute les diverses suggestions/sollicitations faites par les administrés en cours d'année ainsi que les différents imprévus ou « *urgences* » qui peuvent survenir.

Les besoins sont ainsi recensés, classés et les projets sont ensuite débattus tous les ans lors des réunions des différentes commissions (5) composées de conseillers municipaux, de deux administrés (les membres extérieurs) et placées sous la présidence du Maire secondé par l'Adjoint en charge des Finances.

La commission des finances se réunit à son tour pour détailler les projets en attendant de connaître les réelles possibilités financières. C'est seulement lorsque l'ensemble des éléments (recettes/dépenses prévues) est connu que cette dernière se réunit une seconde fois pour arrêter les chapitres d'investissement et de fonctionnement, retranscrit dans un document récapitulatif l'ensemble des travaux préparatoires.

Ce même document est ensuite présenté aux membres du Conseil Municipal pour être adopté. Pour 2019, ce budget peut d'ailleurs être qualifié de « *référence* » en raison de la réduction des frais de fonctionnement combinée à la hausse des investissements tout en poursuivant le désendettement amorcé en 2010 sans augmentation des impôts locaux, stables depuis 9 ans !



BUDGET À LA LOUPE

Diminution des dépenses de Fonctionnement de 4 % soit une économie de 34 400 €	Augmentation des dépenses d'Investissement de 19,4 %
La dette par habitant : - 21 % (128 € en 2019 contre 163 € en 2018).	255 000 € sont fléchés en faveur de la préservation du patrimoine immobilier.

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020



Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu le **vendredi 4 mai de 17 h à 18 h ou sur rendez-vous.**

Elles concernent **les enfants nés en 2016**, et ceux nés en 2015 ou 2014 **non encore scolarisés.**

Se munir des pièces suivantes :

- **CERTIFICAT D'INSCRIPTION DÉLIVRÉ PAR LA MAIRIE** ;
- Livret de famille ;
- Certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge et qu'il est apte à la scolarisation ;
- Pour les enfants scolarisés dans une autre école et qui rejoindraient celle de Dracy-le-Fort, un certificat de radiation ;
- Carnet de santé.

Les personnes qui ne pourraient pas se présenter le jour des inscriptions devront prendre rendez-vous avec **Madame la Directrice au 03 85 44 57 13.**

QUELQUES PRÉCISIONS CONCERNANT LA FIBRE

Plusieurs dracysiens ont fait savoir en Mairie qu'ils ne pouvaient pas être éligibles au raccordement à la fibre optique.

Une demande de renseignements ayant été faite auprès de l'opérateur et contrairement à ce qui a nous été annoncé, il y a quelques secteurs sur la commune qui nécessitent des travaux spécifiques supplémentaires, qui seront réalisés d'ici la fin 2020.

Pour tous renseignements techniques, vous pouvez consulter les deux sites suivants :

- pour savoir si vous êtes éligibles :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

- pour connaître l'avancement des travaux de la fibre

<https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>



DIMANCHE 28 AVRIL



8^{ème} Vide Grenier À Domicile

De 9 h à 17 h
Organisé par le C.C.A.S.

Chaque participant expose devant chez lui les objets qu'il désire vendre et en fixe librement le prix. Une communication adaptée pour faire connaître cette journée est faite sur différents supports : sites internet, presse, mail, affichettes,...

Les acheteurs recevront un plan de la commune sur lequel figureront les rues où ils pourront trouver tous les objets destinés à être vendus auprès de chacun des exposants.

Pour participer à cette journée, il suffit de renvoyer ou de déposer en Mairie **au plus tard le 13 avril** le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de la somme de 5 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

désire participer au vide grenier organisé le dimanche 28 avril 2019 de 9 h à 17 h et joint la somme de 5 €.

À, le : Signature :